

16 juillet 2020



Destinataires : Clubs membres

De : Gymnastique Québec

Sujet : Éclaircissement sur le port du masque et rappel des consignes

Bonjour à tous,

À la suite de l'annonce du gouvernement du lundi 13 juillet dernier, voici quelques éclaircissements concernant la nouvelle mesure gouvernementale sur le port du masque lors des activités de votre club.

- **Quand porter un masque ou un couvre-visage**

Le port du masque ou du couvre-visage couvrant le nez et la bouche sera obligatoire dans les lieux publics fermés ou partiellement couverts à compter du samedi 18 juillet 2020 pour les personnes de 12 ans et plus.

Le port du masque ou du couvre-visage sera également obligatoire pour accéder à un hall d'entrée, une aire d'accueil ou à l'ascenseur d'un immeuble autre qu'un immeuble d'habitation ou pour y circuler.

Référence :

Gouvernement du Québec

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/port-du-couvre-visage-dans-les-lieux-publics-en-contexte-de-la-pandemie-de-covid-19/>

- **Réponse de GymQC**

Tous les clubs membres de Gymnastique Québec ont établi un plan de relance selon les directives suivantes :

- Tous les participants doivent être dûment inscrits.
- Le protocole a été attesté et est appliqué par tous les membres.
- Le plan de mesure d'hygiène mis en place est appliqué par tous les membres.
- La distanciation de 2m est appliquée en tout temps par tous les membres.
- Aucun spectateur, parent, personne non-inscrite n'a droit d'accès au centre d'entraînement.

Les gymnases ne sont pas ouverts au public, un point de contrôle est effectué et les membres doivent répondre à un questionnaire d'auto-évaluation sur leur état de santé. Pour toutes ces raisons précédentes, nous ne sommes pas considérés comme étant un lieu public fermé.

Lors de la pratique sportive, le port du masque n'est pas requis si les mesures de distanciation sont respectées.

Le port du masque est donc obligatoire dans tous les espaces communs à toutes les personnes sans identification particulière. Le masque doit être porté dans le hall d'entrée, les corridors, les vestiaires, les salles de toilettes, la cafétéria, etc.

Afin d'outiller tous vos membres, nous vous suggérons de fournir ou d'afficher les documents suivants :

- Comment utiliser un masque ou couvre-visage :
https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/sante/documents/Problemes_de_sante/covid-19/Couvre-visage/20-210-156W_couvre-visage-simplifie.pdf?1590431242
- Comment fabriquer un couvre-visage :
https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/sante/documents/Problemes_de_sante/covid-19/Couvre-visage/20-210-64W_couvre-visage.pdf?1591026683

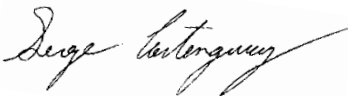
- **Rappel des consignes**

Nous vous rappelons l'importance d'avoir une approche sécuritaire et progressive afin d'éviter toutes blessures ou un état de fatigue non voulu. Votre plan de relance a été accepté en tenant compte d'un protocole sécuritaire et d'une progression d'entraînement évolutive. Recourir à votre plan mis en place, évaluer et doser vous permettra de garder un environnement sain et sécuritaire pour vos athlètes.

Il est aussi important de vous rappeler que l'assistance manuelle n'est toujours pas autorisée pour la saison estivale, donc jusqu'au 31 août 2020. Gymnastique Québec évalue actuellement la viabilité de l'assistance manuelle dans la nouvelle réalité de la pratique sportive. Les clubs seront informés d'un plan de réintégration pour la rentrée de septembre.

Pour toutes questions concernant votre plan de relance, n'hésitez pas à vous référer à votre personne-ressource identifiée.

Cordialement,



Serge Castonguay
Directeur général
Gymnastique Québec